



Saisie sur un compte bancaire

Par **animidi13**, le 17/03/2010 à 21:59

Bonjour, suite à un malentendu avec les impôts (on leur doit une somme, et ils nous ont donné un délai jusqu'au mois de juin pour payer) ces derniers ont contacté ma banque pour une saisie, et la banque l'a autorisée, mais le problème, c'est qu'il n'y avait pas une somme au moins équivalente au minimum social (en gros j'ai déjà à découvrir ou pas loin), ma question est : n'est-ce que la banque peut autoriser une saisie sur le compte bancaire quand dans celui-ci il y a un solde inférieur au minimum social (RMI avant et RSA aujourd'hui) ? et si elle n'autorise pas de faire la saisie, quel recours je peux faire. merci.

Par **fabienne034**, le 18/03/2010 à 09:00

et non ! la banque doit laisser automatiquement le SIB et tout de suite, sinon c'est une procédure contre la banque devant le juge de l'exécution mais vous devez d'abord réclamer les sommes à la banque par lettre pour tout savoir sur la saisie bancaire : <http://www.fbis.net/saisiebanqueinfo.htm>